

Association Sportive et Artistique du Collège Les Aiguerelles de Montpellier

Année 2026-2027

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)
 père, mère, tuteur, représentant légal (rayer la mention inutile) N° tél. :
 -autorise l'enfant [Nom et prénom du licencié (e)]
 de la classe de :né(e) le

- à participer aux activités de l'Association Sportive et Artistique du Collège Les Aiguerelles de Montpellier
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité
- à être photographié ou filmé dans le cadre des entraînements ou compétitions de l'AS et à être diffusé sur les sites partenaires de l'UNSS ou sur le site du collège.

Activités proposées :

Entourez l'activité ou les activités choisies en choisissant un ordre préférentiel (1, 2, 3, ...)

Nous attribuerons le vœu N°1 en priorité, puis les autres vœux en fonction des places disponibles.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Tennis de table M. Turone 13h00-14h00	Escalade M. Brunet Mme Indjirdjian 13h00-14h00	Escalade M. Brunet M. Vera Morente section sportive* et AS 13h15-15h15	Fitness M. Turone 13h00-14h00	Tennis de table M. Vera Morente 13h00-14h00
Escalade section sportive* et AS M. Brunet Mme Indjirdjian 17h00-18h30	Tennis de table M. Turone 13h00-14h00	Basket-ball Mme Indjirdjian 13h15-15h15		

Pour de plus amples informations sur les activités proposées, veuillez contacter le professeur concerné.

***Les élèves qui s'inscrivent sur deux créneaux escalade du lundi et du mercredi seront labellisés section sportive escalade.**

Début des entraînements à partir **du lundi 28 septembre** (la feuille d'inscription et la cotisation sont à donner simultanément à un professeur d'EPS avant).

➤ Le montant de la cotisation est de **30 €**. Elle comprend les séances d'animation / entraînement et les sorties pour participer aux différentes rencontres sportives. Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de « **AS du collège Les Aiguerelles** »

Je règle la somme de **30 €** en espèces par chèque

Fait à, le

Signature du représentant légal :

TOURNER CETTE FEUILLE SVP (les deux pages doivent être obligatoirement signées)

Mention droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation des dites images, c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout autre format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

Mention RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'UNSS, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse daf@unss.org. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Mention sur les assurances et le réglementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponible sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au code du sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « indemnisation des dommages corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Signature du représentant légal :